

Séjours sport de nature Ecoles

Afin d'accompagner le développement des sports de nature, le département propose une aide financière aux écoles jurassiennes se rendant au Centre Sportif de Bellecin.

Caractéristiques des séjours éligibles

Le dispositif est réservé aux **écoles** jurassiennes se rendant au Centre Sportif de Bellecin.

Les séjours doivent avoir lieu pendant les **périodes scolaires** et comporter **au moins une nuitée**.

Les élèves doivent être **hébergés sur place**.

Une activité sportive de pleine nature au minimum doit être prévue au programme.

Aide

10%

du coût des séjours
hors frais de transport

Attention : La subvention est versée sur présentation des factures.